



Communiqué de presse

Saint-Maurice, le 20 septembre 2018

Saint-Maurice signe la charte pour l'égalité salariale

Après Martigny, Sion, Sierre et Loèche, Saint-Maurice est la cinquième commune valaisanne à rejoindre le cercle des entités signataires de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public.

Le Conseil municipal a pris cette décision lors de sa séance du 29 août dernier.

La Ville, qui compte à ce jour plus d'une centaine d'employés, souhaite par ce geste affirmer un des points centraux de sa politique du personnel. Directement intégrées à son système de contrôle interne, les analyses régulières liées au respect du principe « travail égal – salaire égal » feront l'objet d'une présentation annuelle au Conseil municipal. Si des anomalies devaient être constatées, l'exécutif n'hésitera pas à intervenir afin de corriger d'éventuels problèmes.

Contact : M. Alain Vignon, responsable des ressources humaines, 024/486 60 61